



- Un produit phare de niveau international et commun à toute la Bourgogne
- Un réseau fragile nécessitant des efforts importants de remise à niveau et d'entretien sur certaines voies d'eau
- Des niveaux de services annexes inégaux selon les secteurs géographiques
- Des retombées économiques importantes le long de la voie d'eau
- Une filière très professionnelle qui connaît une forte fréquentation étrangère
- Un enjeu majeur : développer des activités et services autour de la voie d'eau

Où en est-on ?

2^e région française pour sa flotte de bateaux habitables en location (403 bateaux en 2002) et pour sa fréquentation (43 650 personnes).

Par comparaison, le Languedoc-Roussillon connaît une fréquentation de 59 720 personnes pour 563 bateaux.

Une fréquentation en bateaux de location assez bien équilibrée sur plusieurs clientèles majoritairement étrangères (près de 80 %).

1^{ère} région française en péniches-hôtels avec une fréquentation de 55 000 nuitées pour 25 péniches (fréquentation très fortement marquée par la présence d'une clientèle américaine à plus de 80 %).

La Bourgogne accueille également un paquebot fluvial sur la Saône et 10 bateaux promenades.

Une répartition de l'activité fluviale assez bien équilibrée sur l'ensemble du territoire, ce qui en fait un produit d'appel commun à toute la Bourgogne.

Un réseau navigable fragile de par les besoins importants d'entretien et les moyens qu'il nécessite.

Des difficultés de navigation liées à la sécheresse sont à souligner, elles peuvent fragiliser l'activité des professionnels.

Des améliorations paysagères et des aménagements restent à réaliser le long de la voie d'eau (la qualité du paysage est un argument déterminant).

Un réseau d'infrastructures assez complet (ports, haltes, escales techniques) en progression régulière chaque année pour le nombre d'escales techniques et la capacité d'accueil totale (plus de 2 000 bateaux en 2002 soit une progression de 9 % en six ans).

Des niveaux de services inégaux selon les secteurs (la section centrale du Canal de Bourgogne n'est plus équipée en commerces) ce qui nuit à l'homogénéité de l'offre.

Néanmoins, il existe une réelle recherche de retombées économiques induites, en particulier par le biais d'initiatives publiques communales ou intercommunales « organisées » le long de la voie d'eau (ex : Saint-Léger-sur-Dheune) mais qui demandent à être multipliées et amplifiées.

Des pratiques professionnelles de bon niveau de par la présence de tous les opérateurs nationaux (5) et de 10 opérateurs régionaux.



Il n'existe cependant aucune structure qui en Bourgogne rassemble tous les acteurs entrant dans la filière (VNF, communes, loueurs, etc.).

Une durée moyenne d'activité sur l'année de 33 semaines (la plus longue par rapport aux autres régions françaises).

Un développement de la plaisance hors location.

Quels que soient les moyens de navigation utilisés, les clientèles du tourisme fluvial sont assez typées : familles, retraités (surtout les plaisanciers propriétaires de leurs bateaux) aux revenus relativement élevés, cadres supérieurs et professions libérales.



Néanmoins, les niveaux de prix sont considérés comme assez élevés (ce n'est pas spécifique à la Bourgogne) et cela constitue probablement un frein au développement de l'activité.

Des conditions d'information et d'accès à la prestation assez faciles, grâce à la présence d'une documentation abondante et détaillée (même si l'information des opérateurs et celle des institutionnels viennent parfois se superposer...).

Mais des handicaps inhérents au produit lui-même subsistent : la sécurité et la crainte de l'ennui. Ces constats auprès de la clientèle potentielle plaident en faveur d'une évolution nécessaire du produit vers des formules mixtes d'activités fluviales et terrestres.

Enjeux et questions posées

- Développer les activités autour de la voie d'eau.
- Multiplier les connexions avec d'autres activités : randonnée pédestre, vélo, tourisme culturel. Certaines existent déjà mais elles demanderaient à se développer afin d'apporter une réponse adaptée à la demande (formules forfaitisées, pass ou accès privilégié aux prestations terrestres).
- Ces connexions doivent pouvoir se structurer prioritairement autour du réseau de Voies Vertes, du Tour de Bourgogne à Vélo, et du réseau des chemins de randonnée.
- De façon plus générale, se pose la question d'une nécessaire diversification des marchés et des clientèles.